

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Arrondissement de GUERET

Commune de CROZANT

23160

~~~~~

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~



Nombre de Conseillers:

En exercice 14

Présents 14

Votants 14

L'an deux mil six, le *quatorze septembre* à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean PARLEBAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 septembre 2006.

PRESENTS: MM. PARLEBAS. BLANCHET. LAVAUD. BERNARD. BOUCHAUD. VAURY. LEPINAT. DARD. GUILLEMINOT. PAQUIGNON. MOREAU. CHATAIGNIER. Mme FEULLADE-DESFOUGERES. M. LABERTHONNIERE.

ABSENT : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VAURY.

OBJET : Motions contre la refonte des dessertes Grandes Lignes de décembre 2007 et le barreau TGV Limoges Poitiers.

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre du 7 septembre 2006 de M. Bertrand GIRAUD, Président du Comité de Défense de la Gare de Saint Sébastien et autres services publics, concernant le projet de refonte des dessertes "Corail" en cours de préparation à la SNCF pour décembre 2007 et parallèlement le débat sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges.

Il demande l'avis des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• Décide de voter les deux motions :

> l'une demandant le respect des engagements sur le maintien des dessertes à vocation d'Aménagement du Territoire.

> l'autre contre la réalisation du barreau TGV Limoges Poitiers.

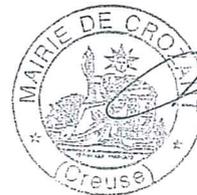
Ampliation sera adressée à M. Bertrand GIRAUD.



Pour extrait conforme,

A CROZANT, le 08 novembre 2006

Le Maire,



Jean PARLEBAS

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture

Le : 09 novembre 2006

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 08 novembre 2006

DélibCM14/09/2006 p12

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En exercice 14

Présents 13 + 1 procuration

Votants 14

L'an deux mil six, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean PARLEBAS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2006.

PRESENTS: MM. PARLEBAS. BLANCHET. LAVAUD. BERNARD. BOUCHAUD. VAURY. LEPINAT. DARD. PAQUIGNON. MOREAU. CHATAIGNIER. Mme FEULLADE-DESFOUGERES. M. LABERTHONNIERE.

ABSENT : M. GUILLEMINOT (a donné procuration à M. BLANCHET).

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MOREAU.

OBJET : MOTION.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale des Maires et Adjointes de la Creuse le 21 octobre 2006:

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

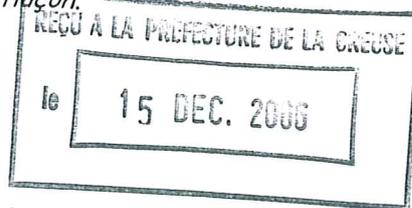
➤ *la modernisation de la ligne historique La Souterraine - Châteauroux - Vierzon - Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,*

➤ *l'aménagement de la ligne Guéret - Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,*

➤ *une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances - Evaux - Chambon, Budelière), et les trains au départ de Montluçon.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- adopte la motion.
- décide d'insérer la phrase suivante à cette motion
- *la conservation d'au moins une desserte quotidienne sans changement de train Saint Sébastien - Paris et Paris - Saint Sébastien.*



Jean Parlebas
Jean PARLEBAS